

Comité de pilotage

Date : 28/11/2019



Participant.e.s :

Elus : Michel Gautheron- André Oddon- Christine Seux- Annie Morin- Patrick Thevenet- Philippe Saulnier- Josselyne Bougard- Vincent Beillard- Joachim Hirschler

Habitants : Martine Lamande - Monik Gautheron- Gérard Verger- Monique Teghil - Maguy Ailliot - Pascal Denavit – Julien Jacotot

1- **Biens sans maître** : En début de séance, présence de Sandrine BARRAY, Chargée de mission développement rural (CD 26).

Dans un premier temps, la commune a récupéré 18 ha de biens sans maîtres. La deuxième étape consisterait à la récupération de terrains abandonnés ou non exploités appartenant à des personnes connues (potentiel de 20 ha). L'ensemble de ces parcelles pourraient, suite à des échanges ou des regroupements, faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ou forestiers.

Sandrine Barray nous présente l'outil du département pour le foncier rural. Les bases juridiques (CRPM L121-1).

2 possibilités sont évoquées : l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), et l'Échanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux ou Forestiers (ECIR ou ECIF) qui semble plus approprié (remembrement qui permet des parcelles plus exploitables) pour le cas de Saillans. Le département accompagne juridiquement la démarche et la finance, mais la commune doit être présente et motivée pour aider les propriétaires à se mettre d'accord pour échanger et/ou regrouper leurs parcelles. Cette procédure est assez longue (2 à 3 ans) mais n'entraîne pas de coût financier pour la commune.

Un article donnant des précisions paraîtra dans la lettre d'info communal de décembre.

2- **Présentation de la forme juridique de la SCIC projet gare : intervention de Marc Divry**

5 à 6 personnes travaillent sur ce projet pour déposer le dossier auprès de la SNCF qui se chargera de la rénovation du lieu.

Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) repose sur 3 entités : associative, coopérative, et société commerciale. La commune peut entrer au capital sous forme de parts sociales. Cette participation est libre. Les gérants de la SCIC ont la responsabilité juridique.

Les élus sont dans l'ensemble favorables à soutenir ce projet. M. Gautheron fait remarquer que la commune devra certainement s'impliquer dans cette rénovation

pour ce qui concerne les réseaux communaux. M. Verger demande si un business plan est fait. « Bien sûr, l'équipe y travaille » est la réponse de Marc Divry

3- **Transformateur de la magnanerie**

Des contacts ont été pris avec Enedis qui aide financièrement (500 €) à sa rénovation. Cette rénovation peut se faire dans le cadre d'un projet mis en place par les éducateurs de la Sauvegarde de l'Enfance (travail avec des graphistes).

Décision : sondage auprès de la population. Préparer une question à poser.

4- **Permanences de M. Roche - Enquête publique sur le PLU.** Les élus présents se sont partagé la tâche d'ouverture et de fermeture de la mairie lors des permanences du commissaire-enquêteur le samedi matin.

C. Seux rappelle aux élus de vérifier l'agenda décembre avant parution ainsi que de penser à envoyer les textes pour la lettre info d'hiver qui paraîtra en décembre. Voir également la mise à jour du livret habitants qui est remis chaque année aux nouveaux habitants en janvier.